



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2019 Avis d'impôt établi en 2020

02082

Vos références

Numéro fiscal (C) : 03 11 876 001 437

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :
7 RUE DEPORTES ET FUSILLES
02200 SOISSONS

Numéro FIP : 020 13 43 8157357789 4

Référence de l'avis : 20 02 A155024 93

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2020

Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

MME VANHOE SOFIE
7 RUE DEPORTES ET FUSILLES
02200 SOISSONS

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2019.

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP SOISSONS
SAID SOISSONS 1
10 RUE DE MAYENNE
02208 SOISSONS CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence :
Nombre de parts :

18 801
2,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2020

N° fiscal : 03 11 876 001 437

Impôt sur les revenus de 2019

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : VANHOE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D	T			
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				2,00
Détail des revenus				
Salaires.....		Déclar. 1 29002		Enfant(1) 304
Déduction 10% ou frais réels.....	- 9209			- 304
Déduction minimale.....				
Pensions alimentaires perçues.....	6696			
Abattement spécial de 10%.....	- 670			
Salaires, pensions, rentes nets.....	25819			0
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....				261
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷				0
Revenu brut global.....				25819
CSG déductible.....				- 18
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL¹⁰				
Pensions alimentaires ¹⁶		Montant déclaré 7000	Montant retenu 7000	
Total des charges déduites¹¹.....				- 7000
Revenu imposable.....				18801
Taux effectif (revenu total ou mondial).....				18801
Impôt après application du taux effectif ¹⁴				0
REDUCTIONS D'IMPÔT¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1			0
Montant de la réduction d'impôt.....				
Total des réductions d'impôt²⁰.....				- 0
Montant net de votre imposition.....				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2019 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2019 dû ⁵³ :				0
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Avis d'impôt établi en 2020

N° fiscal : 03 11 876 001 437

Impôt sur les revenus de 2019

Feuillet n° : 2 / 2

>>> Suite de votre avis

Au vu des éléments que vous avez déclarés,
vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**Revenu fiscal de référence²⁵** **18801****Informations indiquées pour mémoire**RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible¹⁹ 261**Revenus exonérés**

Revenus industriels et commerciaux (régime micro-entreprise).....	Déclarés	304	Enfant(1)
Revenus industriels et commerciaux (régime micro-entreprise).....	Nets (35)	0	

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :

Plafond total de 2018.....	Déclar. 1 15562	0	Enfant(1)
Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....	3862	0	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	+ 3923	+ 0	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973	+ 0	
Plafond calculé sur les revenus de 2019.....	+ 4052	+ 4052	
Plafond pour les cotisations versées en 2020.....	= 15810	= 4052	

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401